Aix (13) : le cambrioleur Abdelhalime Djebali se disait innocent à… sang pour sang

26/05/2015 à 16h39



Il a eu beau contester la présence de son ADN sur place, le prévenu a été condamné pour un cambriolage chez Makaire, dans le centre d'Aix.

Combien de fois, déjà, l'a-t-on entendu, dans ces audiences correctionnelles ? *"C'est mon ADN, mais c'est pas moi !"*, ou bien *"Y'a mes empreintes, mais c'est pas mes mains !"* Même tonalité, à la barre du tribunal correctionnel, avec la comparution d'Abdelhalime Djebali. Avec une petite nuance scientifique. Car le Marseillais suspecté d'avoir participé au cambriolage musclé de la boutique Makaire, rue Thiers à Aix,

tente la thèse de l'erreur judiciaire, la faute à quelque probabilité de confusion technique : *"Peut-être que quelqu'un, il a le même ADN que moi, comme un groupe sanguin".* La présidente Boresi lui rappelle la solidité du fichage génétique, avant de relater les faits : le 15 janvier dernier, avant 6h du matin, des voisins de la boutique avaient entendu un gros bruit, puis des coups de masse. On voyait partir ensuite une Renault Megane RS blanche, avec trois individus encagoulés, armés et vêtus de survêtements foncés.
La voiture prenait la fuite et la direction de Marseille. Et Marseille, c'est là où vit Abdelhalime Djebali, arrêté en avril. *"Les policiers vont vous identifier car votre ADN correspond à celui qu'on a trouvé grâce à une petite goutte de sang, découverte par la police, sur l'écrin d'un stylo".* Le prévenu se défend : *"Ouais, mais moi j'ai vraiment rien à voir là-dedans. Je sais pas pourquoi c'est mon ADN"*. Le tribunal persiste : *"On peut valablement penser que vous faisiez partie de ces individus…"* Ce que le jeune homme ne conteste pas, en revanche, ce sont les 91 grammes de cannabis découverts chez lui au moment de son interpellation. *"J'ai une addiction…"* Et si la drogue était conditionnée en petits morceaux,*"c'est pour gérer mon addiction".* Pour le procureur Varaldi, c'était bien un commando qui était allé dévaliser une des boutiques les plus luxueuses d'Aix, *"c'était sûrement une commande. Ils ne vont pas voler des stylos billes !"* Et de rappeler que le préjudice pour Makaire fut de 50 000 euros, après ce vol commis avec dégradations : vitrines explosées et vidées. *"Pour retrouver un suspect, on a même une trace ADN ! Et ça, c'est une preuve scientifique"*. […]
Source
Merci à **Lilib**